

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 7 novembre 2025

Délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

28 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusées : Albane GENIN (pouvoir donné à Raphaël DELOIN) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2025-60 Délibération relative à la communication et la présentation du rapport des observations définitives produit par la Chambre Régionale des Comptes et relatif à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Rapporteur : Frédérique MOULIGNEAU

Par courrier du 30 août 2024, la CRC a informé la CCPA de l'ouverture d'un contrôle du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Après échanges avec les services, la CRC a notifié son rapport d'observations définitives le 30 juillet 2025. Conformément au Code des juridictions financières, ce rapport a été présenté en conseil communautaire le 16 octobre 2025, donner lieu à débat public et être ensuite publié et communiqué aux tiers en faisant la demande.

Les observations principales de la CRC sont :

- Une situation financière très favorable avec des excédents ;
- Des compétences croissantes ;
- Des modes de gouvernance satisfaisants ;
- Des axes d'amélioration dans la gestion des ressources humaines ;
- Des axes de progression dans le domaine de la commande publique ;
- Une gestion budgétaire et comptable perfectible ;
- Un contrat de mixité sociale sur Lentilly qui offre des leviers restreints à l'intercommunalité sur un territoire en tension pour le logement social.

La CRC a émis les recommandations suivantes :

- Formaliser une procédure unique de demande de subventions et mettre en place un formulaire regroupant l'ensemble des éléments à fournir, conformément aux dispositions du décret du 28 décembre 2016 ;
- Garantir l'accès des fonctionnaires aux offres d'emplois, notamment lors des renouvellements de personnels contractuels, et assurer la traçabilité du processus de recrutement dans un souci de transparence ;
- Adopter une délibération fixant les différents rythmes de travail et les intégrer au règlement intérieur ;
- Ajuster les prévisions budgétaires afin qu'elles correspondent à la réalité de leur exécution ;
- Élaborer et suivre l'inventaire physique et comptable des immobilisations, en cohérence avec l'état de l'actif du comptable public, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Formaliser une procédure de recueil des besoins pour les marchés internes et les groupements de commande, et établir une cartographie des achats.

La CCPA s'est engagé à produire un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations dans un délai d'un an. A noter que certaines actions sont déjà engagées ou en cours de préparation.

La CRC a transmis aux maires des communes membres de la CCPA ce rapport, qui est à présenter en conseil municipal.

Etienne DUVAL souhaite obtenir le rapport produit par la CCPA dans le délai d'un an.

Diogène BATALLA explique qu'il le présentera en conseil municipal dès sa transmission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE** acte de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la CCPA ;
- **DE NOTIFIER** la présente décision à Monsieur le Président de la CCPA et à la Chambre Régionale des Comptes.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU

